

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter Juillet-août 16

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon et son bassin versant et de l'environnement en général

Bassin d'Arcachon

L'Ifremer d'Arcachon vient de faire paraître son bulletin de suivi des herbiers de zostères du Bassin d'Arcachon. Ses observations portent sur une longue période de 2006 à 2015, période qui a vu une régression quasi totale des herbiers de petite zostère sur l'estran du Nord Bassin.

"Les conclusions de ce travail ont permis d'innocenter les oiseaux herbivores (canards siffleurs, cygnes et bernaches) comme cause de ce déclin. Parmi les facteurs suspectés, la température peut être mise en cause. Il est en effet probable que les canicules de 2003 et 2006 aient eu un impact négatif sur ces herbiers, notamment sur Zostera marina, comme cela a été évoqué sur des populations plus méridionales de zostères et de posidonies.

Par ailleurs, il semble que les contaminants présents dans les eaux jouent un rôle non négligeable sur la survie et la production des zostères. Cette piste a suscité l'implication de la communauté scientifique, notamment chimistes, généticiens et écotoxicologues de l'Université de Bordeaux (UMR EPOC). Les premiers résultats obtenus à ce sujet seront prochainement publiés.

Enfin, on peut suspecter que la régression des herbiers, dont l'une des fonctions est de fixer les sédiments fins, a provoqué l'augmentation de la turbidité des eaux, ce qui rend problématique la réinstallation des zostères dans les zones les plus basses de l'estran et dans les chenaux orientaux. "

Pour en savoir plus, c'est ici: http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org/ medias/files/ifremer-suivi-zoste-res-200-2015.pdf

Ci-dessous la prairie de zostera noltii vers Afrique (sud-est de l'île aux oiseaux) en 2012.



Dragages portuaires

Depuis la constitution de notre association, nous ne cessons pas d'alerter les autorités, les élus, le SIBA, sur les problèmes posés par les dragages portuaires lorsqu'ils sont effectués sans protection, de façon mécanique avec des pelles à godet non obturé et en eau. En effet, la turbidité de l'eau causée par ce type de dragage est telle qu'elle empêche toute repousse des herbiers (lesquels, lorsqu'ils sont recouverts par la marée, ont besoin de la lumière du soleil pour repousser. (photosynthèse: c'est le processus qui permet aux plantes, aux algues et à certaines bactéries, de synthétiser de la matière organique en utilisant la lumière du soleil.)

De plus, ce type de dragage remet en suspension dans l'eau du Bassin des polluants de type métaux lourds, hydrocarbures (HAP) et pesticides utilisés dans les peintures antisalissures (antifoulings) On retrouve même dans les vases des ports qui n'ont jamais été curés des molécules interdites depuis 30 ans! C'est le cas du port de Fontainevieille qui sera dragué cet automne.

Notre association ayant été mise en cause par les élus qui siègent au sein du SIBA dans la Dépêche du Bassin, nous avons demandé que soit publié un droit de réponse, ci-dessous. Pour l'agrandir, cliquez sur ce lien: http://

www.ecocitoyensdubassindarcachon.org/medias/images/article-ddr.jpg

Dragage d'Arès : « Pourquoi tant de violence dans les propos de nos élus? »

Suite à la parution de l'article sur la réaction vive des élus concernant le dossier du dragage du chenal de Graveyron à Arès suite à la mobilisation associative, les "Ecocitoyens du Bassin" ont souhaité apporter un droit de réponse.

Notre association est un lanceur d'alerte qui retale les observations de ses adhérents, témoins de dysfocctionnements majeurs », précisent-ils. Voici leur réaction.

• En février, la drague du Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba) était positionnée pour le dragage du cherial de Graveyron. Nous avons observé que l'engin aspirait le sédiment sablo-vaseux pour le redéposer sur l'estran à 500m plus à l'Est, ce qui n'est pas anodin car la vase est remise en suspension avec les vagues de la marée suivante. Quelque temps après, ce fut le tour du dragage du port. Nous avons observé que les bennes qui transportaient les extractions n'étaient pas étanches. Il s'en est suivil le brassage et la remise à l'eau en quantités importantes de vases potentiellement polluées par les hydrocarbures et les métaux lourds. Notre vidéo, tournée à ce moment-là, démontre que ce mode opératoire est un désastre pour l'environnement du littoral



Nord Bassin, car il impacte fortement la bonne qualité des eaux qui est la condition nécessaire pour récolter des cultures marines d'excellence. Depuis 2005, chacun a pu constater la rapide disparition des herbiers de zostères, le délitement des crassats et la dérive des vases remises en suspension lesquelles vont se redéposer et boucher esteys et chenaux.

L'Ifremer tire la sonnette d'alarme au sujet de la pollution de l'eau par les hydrocarbures et le cuivre, nocifs pour les huîtres et coquillages et bien sûr, ceux qui les consomment. Il est donc urgent d'imaginer de nouvelles méthodes de dragage. Le port privé de la Vigne l'avait fait en 2014. Même si l'entreprise a rencontré des problèmes techniques, la solution alternative retenue était de nature à ne pas impacter les eaux du Bassin et donc, les parcs à huîtres proches : on ferme le port, on laisse décanter, puis on drague avec des godets fermés, on verse sur une trémie directement dans des camions-citernes. C'est plus long, mais c'est propre, efficace et... responsable! Il n'est pas question de renoncer à curer les ports; il s'agit de le faire à bon escient. Faut-il que les associations fassent désormais bloquer par décision de justice certaines pratiques archaiques? Une saine concertation serait bien préférable... mieux encore, la solution pourrait être la création d'une commission pluridisciplinaire spécialisée dans les travaux maritimes au sein du Parc naturel marin. »
Recueillis par [J-B.L.]

Dipèche 7/7/16

Le prochain dragage aura lieu au port de Taussat Fontainevieille: la méthode prévue est le dragage mécanique, ce qui aura pour effet de remettre en suspension les matières organiques assorties de polluants, en particulier un antifouling interdit depuis 30 ans mais toujours présent dans ce port qui n'a jamais été curé: le TBT. D'autre part, où vont aller les sédiments dragués? Il est prévu de draguer 20000 M3 de vases mais le bassin de Titoune à Taussat ne peut contenir que 8000 M3, alors: où iront les 12000 M3 restants?

Ce dragage est susceptible d'impacter les eaux du Bassin d'Arcachon qui est un site Natura 2000, aussi nous demandons que ce dossier soit présenté au Parc Naturel Marin et examiné par le bureau ou par le Conseil de Gestion.

Projet de camping Huttopia au Teich

La CEBA, coordination Environnement du Bassin d'Arcachon a déposé un recours contentieux auprès du Tribunal administratif contre le permis d'aménager.

Quant au permis de défrichement délivré par le Préfet, il sera attaqué par plusieurs associations de protection de la nature, dont Ecocitoyens du Bassin

d'Arcachon.



PLU d'ANDERNOS

Vous pouvez consulter l'intégralité du projet de PLU de la ville d'Andernos en cliquant sur ce lien direct vers le site de la ville: |C|

La quantité de documents de ce projet est très importante, aussi nous vous conseillons de consulter la pièce 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation, la pièce 5 et son document graphique 5.1 et la pièce 4 qui est le Règlement d'Urbanisme et vous dit ce que vous pourrez faire ou ne pas faire à l'avenir sur votre terrain.

L'enquête publique pourrait avoir lieu cet automne. Soyez prêts.



Les compteurs intelligents: un progrès ou une nuisance de plus?

Linky, compteur intelligent?

Linky, qu'est ce que c'est?

Linky est le nom du compteur communicant développé par ERDF, devenu ENEDIS depuis peu en France, en application de directives européennes préconisant la généralisation de ce type de compteurs. Le 17 août 2015, la loi relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » est promulguée et prévoit la généralisation des compteurs communicants pour l'électricité.

L'installation progressive de ces compteurs communicants est donc obligatoire. Le compteur Linky ne vous appartient pas, il est concédé aux collectivités territoriales, municipalités ou communautés de communes. Le maire ne peut refuser Linky sur son territoire qu'en cas de danger grave et imminent. Or on en est loin, et le danger de recours d'ERDF contre lui est réel.

Il est prévu qu'il intègre trente-cinq millions de foyers français à l'horizon 2021. Déjà, 900 000 exemplaires ont été installés. Pourquoi favoriser l'installation de tels compteurs? Parce qu'il facilite la relève bien sûr mais pas seulement: il doit nous permettre de mieux contrôler notre consommation d'électricité. Il faudra suivre votre consommation sur internet exprimée en KWH, ce que vous pourriez faire chaque jour en regardant l'index de votre compteur!!!

Mais il n'est pas le seul, il y a aussi Gazpar qui sera seulement à 150 000 compteurs installés fin 2016. Mais celui dont on ne parle pas et qui est pourtant déjà en service dans les chaumières et remplace les anciens compteurs très discrètement, c'est le compteur d'eau! 3 millions d'unités installées!



Certains de ces compteurs, selon les opérateurs, utilisent diverses fréquences radio, mais la particularité du compteur Linky est d'utiliser la technologie CPL= Courant Porteur en Ligne. Il utilise donc les lignes électriques de votre maison pour transmettre des signaux. Il est déjà utilisé en domotique et en informatique, parfois sans que vous le sachiez, sur votre lieu de travail. Dans votre maison si vous avez

installé des PLUGS pour recevoir la télévision depuis un modem dans votre chambre, ceux ci utilisent le courant porteur en ligne.

Cette façon de faire comporte cependant un inconvénient : le réseau électrique n'est pas adapté au transport de hautes fréquences car il n'est pas blindé. En conséquence, la plus grande partie de l'énergie injectée par le modem CPL est rayonnée sous forme d'onde radio.

Et Linky?

Dans le cas du compteur Linky, elle y transmet les données par radiofréquences de 75 kilohertz. Or ces câbles électriques classiques ont été conçus pour le 50 hertz du courant électrique, pas pour les champs électromagnétiques des radiofréquences. L'inquiétude est donc légitime, d'autant que le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les ondes des radiofréquences dans la catégorie « cancérogène possible », ce qui n'a rien d'anodin. D'autre part la sensibilité aux ondes électromagnétiques a été enfin reconnue par un tribunal en aout 2015 pour une femme vivant recluse dans les montagnes.

Reste que l'exposition domestique aux ondes vient avant tout des téléphones portables, puis du Wi-Fi, bien avant la technologie CPL qui est d'ailleurs déjà très répandue. Face à toutes ces sources, la contribution du compteur Linky est mineure mais vient s'ajouter aux autres.

D'autre part, il y a des risques de perturbations qui dérégleraient des systèmes domestiques, des appareils, la technologie VDSL2 (par exemple la Livebox Play) mais d'après les spécialistes ce serait plutôt la transmission de Linky qui risquerait d'être affectée.

L'association Next-up met en garde contre des risques d'incendie. C'est un fait rare mais bien réel avec 8 cas recensés sur 300 000 installés pendant la phase d'expérimentation. C'est trop! Trop pour un compteur qui ne présente aucun intérêt pour les consommateurs et qui pourrait même et sûrement alourdir la facture d'électricité.

Un collectif portant le refus des particuliers de voir s'installer le compteur Linky chez eux contre leur gré est en train de voir le jour dans le Nord Bassin. Si vous êtes intéressé, faites le savoir. De toute façon, nous vous tiendrons au courant de la suite de ce dossier.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ECOCITOYENS

Les adhérents recevront bientôt une convocation à l'AG. Nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer la date. Elle aura lieu le SAMEDI 27 AOUT à 10H précises à la Salle de la RPA, avenue du Commandant D Allègre (port ostréicole) à ANDERNOS L'accueil se fera à partir de 9H30 car pour pouvoir voter, il faudra avoir payé sa cotisation et émargé sur les listes.

Voici le programme:

1 vidéo de 10mn "Hippocampes et Autres Trésors du Bassin d'Arcachon" par Arnaud Nadau, plongeur scientifique. Soyez à l'heure si vous ne voulez

pas rater le début de cette présentation qui vous montrera les vrais habitants du Bassin d'Arcachon.

- 2 Présentation du rapport financier et vote
- 3 Présentation du rapport moral, nos dossiers, et votes. Questions-réponses.
- 4 Renouvellement du bureau, accueil des nouveaux.
- 5 Pot de l'amitié aux alentours de midi.

	Ecocitayens du Bassin d'Arcachon 45 Bd de la Plage 33510 Andernos les Bains * Tel 0556261802	BULLETIN D'ADHESION
ECOCITOYENS	Ecocitoyers.bassinaroachor@great.com http://www.ecocitoyenedubassindaroachor.org	2016
	Prénom	
Code postalVille		
Téléphone Email		
fiscal prévu à l'article 2	ros ouvre droit à la participation active (votes) à l'assemblée générale 00 du CGI pour les particuliers et à l'article 238 bis pour les entrepris e à l'ordre d'Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon. Un reçu fiscal règleme	es. Nous acceptons les dons de
	verse la somme de 12 euros en espèces O par chèque O verse la somme deeuros par chèque	
Date	Signature	

Retrouvez nous sur notre site:

http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org

Sur notre groupe Facebook:

https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/

Ou sur TWITTER:

https://twitter.com/NordBassin2010